

PRÉFET DE L'ISÈRE

Préfecture de l'Isère Cabinet du Préfet Service Interministériel des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile

Affaire suivie par : Jean Louis BURCHI

Tél.: 04.76.60.34.48

Courriel: jean-louis.burchi@isere.gouv.fr

Grenoble, le 20 FEV. 2018

Le Préfet

à

Mesdames et messieurs les maires de l'Isère nouvellement éligibles au service APIC

Objet : Avertissement pour les pluies intenses à destination des communes de l'Isère (APIC)

PJ: Fiche de présentation du service APIC

Liste des communes eligibles

J'ai le plaisir de vous informer que votre commune est désormais éligible au service d'avertissement pour les pluies intenses à l'échelle des communes (APIC).

Ce service gratuit, proposé par Météo-France, a été mis en place à la suite des inondations survenues dans le Var en juin 2010, qui ont causé la mort de 25 personnes et fait d'importants dégâts. Ces événements ont mis en évidence la nécessité d'informer les communes du caractère exceptionnel des pluies touchant leur territoire et de la probabilité qu'elles conduisent à des phénomènes d'inondation.

Cette application permet aux abonnés d'être alertés en temps réel, dès lors que des précipitations intenses ou très intenses sont signalées sur le territoire de leur commune ou des communes limitrophes. Elle est accessible de manière simple en ligne et dispose d'un dispositif d'alerte par téléphone ou sms.

Au regard des enjeux, je vous conseille vivement d'engager cette démarche, qui vous permet de disposer d'un outil d'anticipation des crises et d'alerter votre population d'un épisode de pluies intenses. Vous trouverez ci-joint une fiche de présentation du service APIC précisant les modalités d'abonnement.

Mes services restent à votre disposition pour toute information complémentaire

copie à :

Madame le sous-préfet de l'arrondissement de Vienne Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de La Tour du Pin Monsieur le chef du centre Météofrance des Alpes du Nord ionel BEFFRE

Le Préfet